



IMT Mines Albi
École Mines-Télécom

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OSEZ L'ALTERNANCE AVEC IMT MINES ALBI !

UN ATOUT POUR RENFORCER LES COMPÉTENCES DE VOTRE ENTREPRISE

Vous pouvez recruter des élèves ingénieurs inscrits dans les formations initiales d'IMT Mines Albi pour qu'ils effectuent au sein de votre entreprise leur dernière année du cycle ingénieur sous contrat d'alternance sur 12 mois ou 18 mois.



Quels sont vos avantages ?

- Recruter un futur ingénieur pour accompagner les projets de l'entreprise en bénéficiant **d'aides financières spécifiques** ;
- renouveler et **renforcer les compétences dans l'entreprise**, l'alternant apporte un regard innovant dans une équipe ;
- **former des personnes « sur mesure »** aux métiers de l'entreprise ;
- pré-recruter et **faciliter l'intégration de futurs salariés** ;
- anticiper les départs à la retraite et le turn-over.



Comment ça marche ?

L'entreprise et l'alternant signent **un contrat de travail entre 12 et 18 mois**. L'alternant acquiert alors le statut de salarié. Ce statut lui confère **les droits et devoirs d'un salarié de l'entreprise** tels que la rémunération, la protection sociale, les cotisations retraite, les congés payés...

Une rémunération est déterminée en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat.
Plus d'informations en scannant le QR Code.

Plus d'informations :




Suivez-nous :



www.imt-mines-albi.fr

Quelles sont les modalités de l'alternance ?

Le rythme de l'alternance fluctue entre période d'activité professionnelle et période de formation.
Il existe deux dispositifs d'alternance : **le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.**

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Public visé	<p>Toute personne de plus de 16 ans et de moins de 30 ans.</p> <p><i>Exception : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne de 16 à 25 ans • Et demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle Emploi.
Durée du contrat	<p>Équivalente à la durée du cycle de formation.</p> <p><i>Jusqu'à 4 ans pour certains publics (travailleurs RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé - ou sportifs de haut niveau).</i></p>	<p>Entre 6 et 12 mois.</p> <p><i>Sous certaines conditions durée de 36 mois au maximum.</i></p>
Organisme intéressé	<p>Tout employeur y compris les associations et la Fonction Publique (d'Etat, Hospitalière, Territoriale).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout employeur du secteur privé soumis au financement de la formation professionnelle. • L'État, les collectivités territoriales et les Établissements Publics à caractère Administratif. • Les Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC). <p><i>Les établissements publics administratifs (EPA) ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</i></p>



Un contrat d'alternance, selon quel rythme et à quel coût ?

CALENDRIER DES PÉRIODES EN ENTREPRISES

Sur 12 mois :

De fin janvier à fin août et durant les périodes de vacances scolaires de l'école.

Sur 18 mois :

De mi-avril à fin août (année N), et de fin janvier jusqu'à fin août (année N+1), et durant les périodes de vacances scolaires de l'école.

COÛTS

Le coût de formation de l'école est de **11 500 euros pour 12 mois (17 250 euros pour 18 mois)** pour les contrats conclus à partir du 1er février 2025.

La prise en charge varie selon le contrat sélectionné. Il est essentiel de **se rapprocher de son opérateur de compétences (OPCO) pour connaître les aides possibles.**

Plus d'informations en scannant le QR Code.



Pour tout renseignement pour recruter un élève ingénieur IMT Mines Albi pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, écrivez à : infos-alternance@mines-albi.fr